



Déclaration des élu.e.s CGT au CST

Nous ne voulons pas mourir au travail !

Non au recul de l'âge de départ à 64 ans

Non à l'augmentation de la durée de cotisation

Pour la revalorisation de nos rémunérations

Le 15 février 2023

Mesdames et Messieurs, les conseiller-e-s régionaux représentant l'Autorité territoriale, nous souhaitons, à l'occasion de cette mobilisation contre cette réforme des retraites injuste, partager avec vous les résultats de l'enquête de la Caisse des dépôts, le gestionnaire de la CNRACL sur **l'espérance de vie des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers**. C'est une étude aux résultats particulièrement déprimants.

L'espérance de vie à 65 ans des agents territoriaux hommes est de 18 ans et 9 mois, soit 6 mois de moins que l'espérance de vie de l'ensemble des hommes de la population française.

Par ailleurs, selon cette étude, l'espérance de vie des fonctionnaires augmente avec le niveau de qualification. Les fonctionnaires de catégorie hiérarchique A vivent en moyenne plus longtemps que ceux de catégorie B (plus 8 mois pour les femmes, 11 pour les hommes), qui eux-mêmes ont une espérance de vie supérieure à celle des agents de catégorie C (de 9 mois pour les femmes et de 2 ans et 1 mois pour les hommes).

Être de sexe masculin et occuper un emploi de la catégorie C conduit à avoir une espérance de vie inférieure d'un an et deux mois - et même deux ans pour les adjoints techniques territoriaux - à celle des autres hommes français. Une surmortalité qui s'explique par la structure hiérarchique des fonctions publiques territoriale et hospitalière, dont les trois-quarts des fonctionnaires masculins sont en catégorie C.

Les conditions de travail difficiles de ces emplois contribuent par ailleurs à des départs en invalidité plus fréquents que pour l'ensemble des hommes de la population CNRACL.

La retraite, l'espérance de vie et l'invalidité sont par conséquent bel et bien le reflet de la vie active. C'est pourquoi, la CGT propose de renforcer la qualité des emplois, de garantir leur stabilité, d'améliorer le niveau des salaires et les conditions de travail avec :

- **La mise en œuvre d'une politique volontariste d'égalité salariale entre les femmes et les hommes**, améliorant la retraite des femmes. Celle-ci est encore inférieure, à qualification égale en moyenne, de 20%. Cette décision permettrait d'abonder à hauteur de plus de 6 milliards d'euros les ressources des différents régimes de retraite existants.
- **La prise en compte dans la durée de cotisation de 3 années d'études, de formation initiale ou continue, de recherche du premier emploi ou période de précarité** notamment pour les jeunes qui, aujourd'hui, trouvent un emploi stable en moyenne à 27 ans.
- **Le droit de travailler jusqu'à l'âge de la retraite.** Moins d'un travailleur sur deux est en emploi à partir de 55 ans, alors que le nombre de chômeurs de plus de 50 ans a triplé depuis 10 ans. Dans ce contexte, le gouvernement veut reculer l'âge réel de la retraite à 64 ans... La CGT

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région - 22, boulevard maréchal Juin - 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud - Bureau A123. - 05 61 33 57 68 - 06 75 51 87 04

Montpellier : CGT - 201, avenue de la Pompignane - 34000 MONTPELLIER - 06 08 10 24 83

Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-occitanie.com / Courriel : syndicat-cgt@laregion.fr

propose de mettre en place une véritable sécurité sociale professionnelle favorisant le maintien et le retour au travail entre 55 et 60 ans.

- **La reconnaissance de la pénibilité au travail**, avec l'aménagement des fins de carrière et un droit à un départ anticipé à la retraite à taux plein à 55 ans, voire 50 ans pour les métiers les plus pénibles. C'est la garantie d'une espérance de vie en bonne santé pour toutes et tous.

C'est le sens de notre bras de fer que nous menons depuis plusieurs semaines avec le Gouvernement Borne. **Nous appelons à nouveau en intersyndicale les agents régionaux et plus largement le monde du travail à poursuivre la mobilisation ce jeudi 16 février et le mardi 7 mars.**

Par courrier intersyndical du 6 février 2023, à l'attention de la Présidente, nous vous avons alertés sur **les conséquences des journées de grève sur la rémunération des agents régionaux** qui se sont d'ailleurs fortement mobilisés et nous nous en félicitons. Plus d'un tiers des agents régionaux ont fait grève le 19 janvier dernier.

La CGT vous demande, Mesdames et Messieurs les conseiller-e-s régionaux, de **rechercher comme l'on fait certaines collectivités des solutions pour que les jours de grève n'impactent pas la feuille de paye des agents régionaux.**

Enfin, Mesdames et Messieurs, les conseiller-e-s régionaux, pour conclure, nous souhaitons revenir plus globalement sur la situation financière de la grande majorité des agents du Conseil Régional.

Depuis plusieurs années, **à cause du gel du point d'indice**, dont nous savons bien que la décision revient au gouvernement, et depuis plusieurs mois, à cause de l'augmentation du prix de l'essence, de l'électricité et autres, le pouvoir d'achat des fonctionnaires territoriaux est en constante diminution.

Certains des agents du Conseil Régional, notamment les catégories C et encore plus précisément les catégories C ARL dont **le RIFSEEP n'a pas été à la hauteur des attentes** que ce soit tant au niveau du montant que de la mise en place du calendrier sont à la limite de la précarité financière voire de la pauvreté. Le syndicat CGT est conscient des difficultés budgétaires des collectivités territoriales et donc de la Région Occitanie.

Pour autant, pour compenser cette paupérisation grandissante, **des collectivités ont fait le choix de verser en fin d'année dernière une indemnité exceptionnelle à ses agents.**

Par exemple, le Conseil Départemental de l'Hérault, a décidé de consentir un effort budgétaire qui s'est traduit sur les fiches de paie de décembre 2022 par une IFSE majorée de 450 euros net pour un catégorie C, de 350 Euros pour un catégorie B, et enfin de 250 Euros pour un catégorie A.

Si le Conseil Départemental l'a fait, pourquoi ne serait-il pas possible de le mettre en place en faveur des agents de la Région Occitanie ? Les agents de la Région ne le mériteraient ils pas ?

Par conséquent, Madame la Présidente, Messieurs et Mesdames les élu.e.s du Conseil Régional, le syndicat CGT vous demande, pour répondre à un impératif de justice sociale :

- 1- d'engager une réflexion sur la possibilité de verser une indemnité exceptionnelle sur le modèle opéré par le CD 34. Nous vous transmettons bien évidemment l'ensemble des éléments sur ce sujet.**
- 2- de réouvrir le dossier du RIFSEEP des agents de la filière technique tant sur les montants que sur le calendrier de mise en place.**

Les élus.e.s CGT au Comité Social Territorial

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 – 06 75 51 87 04

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - 06 08 10 24 83

Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-occitanie.com / Courriel : syndicat-cgt@laregion.fr